



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le conseil, conformément à l'arrêté du 15 mai 2020, se tient à l'Espace de Rencontre et de Loisirs, rue en Vougeot. La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu du conseil municipal réuni le 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

1-Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

La commune doit désigner 3 délégués titulaires, 3 suppléants

Sont élus délégués titulaires : André DALLER- Marc REBULLIOT -Florence LEDOUX

Sont élus délégués suppléants : Philippe GEAY-Thierry BINSSE- Jérôme LORIOT

2- Etude pour l'enfouissement de réseaux - Délibération

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques des **rues de la poterie et des 4 vents** a été formulée au SICECO le 26 décembre 2017. Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2021 et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil Municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 6 000 € TTC qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait comprise entre 56 000 et 63 000 €, montant indicatif qui n'engage pas le SICECO. Le Conseil Municipal devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation à réception des décomptes sur devis établis à partir des devis des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés ;

3- Rénovation programme spécial LED- Eclairage Public

Le SICECO nous a fait parvenir le programme spécial LED prévu sur notre village. Il était prévu 41 points lumineux (points lumineux non conformes ou vétustes). Lors de la rencontre préparatoire avec le SICECO, le 30 janvier 2020, et à notre demande les lotissements de la Grande Quetaine et d'en Pelleson ont pu être inclus dans ce projet. Il y aura donc 69 points lumineux équipés en LED. (L'éclairage public du dernier lotissement « les aiguillons » est déjà équipé en LED).

Coût des travaux : 45 461,77€

Participation SICECO 80 %

A la charge de la commune (estimation) 9 103,71€

Travaux envisagés en octobre.

Délibération votée à l'unanimité

En dehors de ce projet, 1 ou 2 mâts seront ajoutés en zone artisanale au bout de la rue En Vougeot.

4-Point COVID 19

L'état d'urgence sanitaire, en vigueur depuis le 24 mars prendra fin au 11 juillet. La loi du 9 juillet organise cette sortie de l'état d'urgence, assortie d'un certain nombre de recommandations du Conseil constitutionnel.

Réouverture générale, sauf des discothèques

La plupart des dispositions codifiées par les décrets successifs liés à l'épidémie sont donc automatiquement abrogées à partir du 11 juillet. C'est le cas notamment de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique.

« Les mesures barrières, et en particulier la distanciation d'un mètre entre les personnes doivent être appliquées en tout lieu et en toute circonstance ».

Port du Masque

Il est **obligatoire dans les transports en commun**,Fortement conseillé lors des rassemblements.

***il sera obligatoire dans les lieux publics clos à partir du 20 juillet 2020.**

Zone de loisirs :

Les associations occupant la zone de loisirs doivent respecter le protocole sanitaire mis en place.

***Espace de Rencontre et de Loisirs (décision prise après la réunion du conseil municipal).**

Suite aux décisions gouvernementales annoncées par le Président de la République le 14 juillet, concernant le port du masque obligatoire dans les locaux publics clos, et qui entreront en application dès le 20 juillet 2020, Monsieur le Maire décide de ne pas mettre en location l'Espace de Rencontre et de Loisirs et le préau au mois d'août, et ce jusqu'à l'annonce de nouvelles directives sanitaires. Les personnes concernées, locataires ou organisateurs, seront directement informées par la mairie.

5-Point sur les écoles

Jérôme Lorient, adjoint aux affaires scolaires fait le point :

*Fonctionnement en fin d'année scolaire :

CM2 à Barges : le 14 mai 2020 moitié de classe par demi-semaine puis à partir du 22 juin classe entière. Avec le travail à distance plutôt bien suivi par les élèves et bien aidés par leurs parents, le programme de l'année a été pratiquement couvert. Merci à Sam Aulas l'enseignant de cette classe.

Elémentaire Saulon : le 14 mai 2020 demi-groupe par demi-semaine CP puis le 25 mai 2020 toutes les classes 1 jour par semaine. Installation d'une classe au foyer de Saulon. Le 22 juin les classes ont repris leur fonctionnement « normal ».

Maternelle Layer : le 14 mai 2020 enfants prioritaires (5) puis au 25 mai roulement pour les GS tous les 5 jours (environ 10 élèves). Le 22 juin les classes ont repris leur fonctionnement « normal ».

***Effectifs prévisionnels 2020-2021**

71 élèves en maternelle

98 élèves en élémentaire

M. Lorient explique que cette montée des effectifs en élémentaire risque de se confirmer dans les années à venir et qu'il faudra anticiper cela. Car qui dit classe supplémentaire dit local supplémentaire, ce dont nous ne disposons pas actuellement sur Saulon-La-Chapelle.

***Participation aux dépenses du RASED de Noiron (réseau d'aide spécialisée).**

De nouvelles dépenses occasionnées par l'achat de nouveaux protocoles de tests pour la psychologue scolaire, matériel très onéreux, sont attendues au RASED de notre secteur.

La participation des communes sera de 20 € par enfant par an (enfants pris en charge par le RASED).

6-Point travaux

Christian Gorget, adjoint aux travaux, fait le point :

*La pose des luminaires de la cuisine de l'ERL, suite aux dégâts occasionnés par les inondations du 27 juillet 2019 a été réalisée par l'entreprise SONELEC.

*Suite au contrôle de nos installations électriques par la société VERITAS, il nous est demandé d'installer un bloc « issue de secours » à l'étage de la mairie.

*Les hottes prévues dans deux logements communaux seront installées en septembre (CUISINELLA).

*La pose de la dernière fenêtre à changer à la bibliothèque se fera en août. (NATURE ET FENETRES)

*Les peintures extérieures des logements rue du lavoir (planches de rives...) seront réalisées fin juillet (Daniel LABALTE)

*Entretien par l'ONF de la plantation réalisée l'an dernier (rappel, 1000 chênes sessile)

M. Gorget précise que 17 habitants ont participé à la journée désherbage du 27 juin. Cette participation active a permis « d'économiser » une semaine de travail de Yannick, notre agent.

Fibre optique :

Les travaux préparatoires se poursuivent. Présentation du projet (PowerPoint).

D 996 (trottoirs) :

Rappel, cela peut apparaître surprenant mais la limite territoriale entre Barges et Saulon la Rue se situe à la sortie sud de Saulon la Rue. Si bien que sur 160m environ, du n° 154 route de Dijon au carrefour de la route des 4 vents, nous sommes à Barges. Donc le trottoir sur cette distance le long de la D996 appartient à Barges. Afin d'être en cohérence avec les travaux décidés par la commune de Saulon la Rue, nous avons prévu le réaménagement de ce trottoir, en bien mauvais état actuellement.

Il s'agira de bitumer ce trottoir qui sera consacré à la continuité de la piste cyclable existant sur Saulon-la-Rue. Il ne pourra donc plus y avoir de stationnement sur cet espace.

Pour rappel, le montant estimé de ces travaux pour notre commune est de 30 784,40 € HT dont 12 826,84 € à la charge de la commune. Les travaux seront réalisés par l'entreprise ROGER MARTIN.

Début des travaux le 20 juillet-(fin des travaux octobre)-

La circulation routière sera perturbée durant cette période.

7-Infos diverses

Annulation de Barges Nord-Barges Sud

Report du Festival de la Plaine

Départ et arrivée dans le logement communal situé 35, gde rue, le 1^{er} août.

8-Questions diverses

-Commissions communales ouvertes :

Accueil de Guy MOROT dans la commission communication.

Pas d'autres candidatures à ce jour.

-Remarque de Bernard CHAPUIS à propos de la matinée « Désherbage »

Il aurait aimé voir participer des membres des associations soutenues par la commune, et davantage de conseillers.

-Sécurité routière (Bernard CHAPUIS, Séverine POUGET)

*Passage piétonnier pour traverser la D 109, du chemin des Mazières au chemin de l'Eglise.

Réponse : ce traçage est programmé. Il sera effectué par Yannick notre agent d'entretien.

*Carrefour route des 4 vents-rue de la poterie jugé dangereux.

La priorité est à la route communale Grande Rue- route des 4 vents. Il faut envisager la pose de panneaux de signalisation qui soulignent davantage cette priorité.

*Stationnement dangereux (camping car ou fourgons) à l'intersection de la route des 4 vents avec la rue de la poterie. Cette zone est dangereuse du fait d'un manque de visibilité pour les conducteurs venant de la rue de la poterie lorsque des véhicules stationnent sur le carrefour. Il est demandé aux habitants de ce secteur de ne pas stationner à cet endroit.

* Vitesse excessive

Il est souligné une vitesse excessive dans certains secteurs du village.

Il est rappelé que :

La vitesse est limitée à 50 km/h dans le village sur la départementale D109 qui va de Saulon la Chapelle à Broindon. Elle est également limitée à 50 km/h dans le village de la route des 4 vents au rond-point de la mairie.

Sinon toutes les autres voies du village sont limitées à 30km/h.

Nous demandons aux conducteurs de bien respecter ces limites. Il ne faut pas oublier que nous avons de nombreux enfants à vélo à trottinette, ou à pied, qui risquent d'être renversés par des conducteurs trop pressés.

Un travail de réflexion sur l'amélioration de la signalétique routière sera entrepris.

La séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion le vendredi 4 septembre à 20h.

***Le Comité d'Animation a décidé d'annuler le repas du 15 août.**